



1<sup>ère</sup> Communauté de  
Communes d'Outre-Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 18/05/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **10/05/2021**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Joselaine GELABALE, Kénia NEBOT-MALADIN, Betty BESRY  
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Edmond LANCLAS, Jacques MALADIN

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD  
Monsieur Francois NAVIS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 11    Pouvoir = 0    Absents = 5    Votants = 11

**SECRETAIRE :** Madame kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2022-05-18/ 03 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

**Dr Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle que le compte administratif de l'exercice 2021 résulte de l'exécution du budget voté le 11 juin 2021.

Le suivi de l'exécution budgétaire des services de la CCMG est traduit dans 4 documents financiers :

- **Le budget principal**, retraçant l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif aux opérations courantes de la CCMG (services administratifs, service de collecte et de gestion des ordures ménagères, subventions, etc...).
- **Le budget annexe « adduction d'eau potable »** retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif aux opérations de raccordement et d'extension du réseau de distribution d'eau potable (réservoirs, forages, réseau de distribution...). Ce service est délégué dans le cadre d'une délégation de service public à Karukér'o. Le budget comporte les charges de fonctionnement (personnel CCMG affecté au suivi et au contrôle de la DSP, gestion du contrat de délégation) et les charges d'investissement (réparation et construction des canalisations, des réservoirs...).
- **Le budget annexe « assainissement »**, retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif aux opérations de raccordement de d'extension du réseau d'assainissement (stations d'épuration, réseau de collecte...). Ce service est également délégué dans le cadre d'une délégation de service public à Karukér'o. Le budget comporte les charges de fonctionnement (prélèvement des redevances...) et les charges d'investissement (réparation et construction des canalisations, des STEP...)

- Le budget annexe « *gestion des ports de Marie-Galante* » retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement relatif à la gestion des ports de Marie-Galante dont la gestion a été déléguée par le Conseil Départemental, propriétaire des installations, à la CCMG.
- LE budget annexe « SPANC » retrace l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement étant donné que le conseil approuvait la création de ce budget annexe lors de sa séance du 16/07/2021.

Le résultat de clôture consolidé des quatre budgets, présente un déficit de -946 699,85 € contre - 1 944 304,11 € l'année précédente.

Dr Maryse ETZOL, Présidente, présente aux membres de l'assemblée, Monsieur GERNIGON, Président de SFP collectivités SAS, qui accompagne la CCMG en matière de pilotage budgétaire. Ce dernier présente la note brève et synthétique annexée à la convocation qui fournit une information détaillée sur ces comptes administratifs à l'aide d'une rétrospective remontant à 2015.

Docteur Maryse ETZOL, Présidente, propose ensuite au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer et quitte la séance, l'assemblée siégeant alors sous la présidence de monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>ère</sup> Vice-Président, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à 08 voix pour et 2 abstentions (Betty BESRY, Guy ACCIPÉ) :

#### Décide

**ARTICLE 1 :** D'ADOPTER les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et les budgets annexes de la CCMG,

**ARTICLE 2 :** D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 24/05/2022
- l'affichage le 24/05/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
La Présidente,

Dr Maryse ETZOL

